

MOBILITÉS, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT — ROUTES VERTES : UN CHANTIER INNOVANT AVEC UN REVÊTEMENT 100% ÉCOLOGIQUE



© Département de Seine-et-Marne

Réutiliser le bitume en ajoutant un revêtement végétal, c'est l'expérimentation menée par le Département de Seine-et-Marne sur un chantier routier d'une portion de la D 96. Cet essai sur trois ans permettra de savoir si ce nouveau matériau est suffisamment solide pour étendre l'expérience.

Créé le: 26/08/2020

- Mis à jour le : 24/08/2020

Une solution simple et écologique

Fabriqué à partir de produits végétaux biosourcés et renouvelables, Recytal®ARM est un procédé innovant dont les performances environnementales permettent de réduire à la fois la consommation d'énergie (plus de 50 %) et les émissions de gaz à effet de serre (de plus de 70%). Des résultats intéressants au regard des objectifs fixés par la loi de 2015 relative à la transition énergétique.

Le procédé Recytal®ARM, breveté par Eiffage, réutilise le bitume déjà existant en le mélangeant à de l'eau et de la résine de pin. Ce mélange crée un nouveau revêtement directement appliqué sur la chaussée. Ainsi, le bitume usé de la chaussée est recyclé à 100% et la résine végétale remplace le bitume, généralement utilisé pour le traitement des routes. C'est une solution simple et écologique pour rénover les routes à faible trafic et produire zéro déchet puisque le bitume est réutilisé.

Une route verte à l'essai

Commencé le 18 août 2020, ce chantier expérimental est réalisé sur une portion de la D 96 située entre la D 40 6 au nord et la D 231 au sud. La résistance de ce nouveau revêtement sera observée pendant trois ans par les équipes du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerma)

Cette initiative s'inscrit dans l'ambition du Département d'investir dans des projets d'aménagement du territoire plus respectueux de l'environnement et permettant de valoriser nos ressources naturelles locales. Tel est l'objectif de la politique départementale défendue au travers de la nouvelle marque de territoire « Seine-et-Marne Vivre en Grand ! ».